



DOSSIER PRECONTRACTUEL POUR L'ACTION CONCOURANT AU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Marie-Hélène REYNAUD JOANNY

Organisme de formation en Shiatsu

Adresse : 8, rue Berlioz 13006 Marseille

Téléphone : 06 87 15 74 29

Mail : mhreynaudjoanny@shiatsugeneration.com

Site : <http://www.shiatsugeneration.com>

Siret : 449 337 625 000 23 / N° TVA : FR 07 449 337 625 / Code APE : 86 90 F

Membre d'une association agréée / Le règlement des honoraires par chèque est accepté

Organisme de formation enregistré sous le n° 93131348913 Auprès de la DREETS Paca

(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état)

Exonération de TVA en vertu de l'article 261-4-4°-a, 5° alinéa du C.G.I

OBJET DE LA FORMATION

L'organisme de formation s'engage à dispenser une action de formation professionnelle en Shiatsu intitulée **BLOC2 – Réaliser une séance de Shiatsu** au bénéfice du stagiaire.

NATURE ET OBJET DE L'ACTION DE FORMATION

Conformément aux dispositions de l'article L. 6313 -3 du code du Travail, les actions de formation ont pour objet :

- 1° De permettre à toute personne sans qualification professionnelle ou sans contrat de travail d'accéder dans les meilleures conditions à un emploi ;
- 2° De favoriser l'adaptation des travailleurs à leur poste de travail, à l'évolution des emplois ainsi que leur maintien dans l'emploi et de participer au développement de leurs compétences en lien ou non avec leur poste de travail. Elles peuvent permettre à des travailleurs d'acquérir une qualification plus élevée ;
- 3° De réduire, pour les travailleurs dont l'emploi est menacé, les risques résultant d'une qualification inadaptée à l'évolution des techniques et des structures des entreprises, en les préparant à une mutation d'activité soit dans le cadre, soit en dehors de leur entreprise. Elles peuvent permettre à des salariés dont le contrat de travail est rompu d'accéder à des emplois exigeant une qualification différente, ou à des non-salariés d'accéder à de nouvelles activités professionnelles ;
- 4° De favoriser la mobilité professionnelle

PUBLIC VISE :

Tout public capable de pratiquer au sol (sur futon japonais) et être majeur à la date de l'examen final des Blocs 1 et 2

ACCESSIBILITE

La formation est accessible à toutes et à tous.

Pour les personnes avec des besoins spécifiques, une mobilité réduite, une fatigabilité, ou encore des limitations visuelle, auditive ou autres nous vous invitons à nous contacter afin de vérifier notre capacité à vous accompagner.

Contact : Marie-Hélène Reynaud Joanny : 06 87 15 74 29

NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES REQUIS et PROCEDURES D'ENTREE

Pour que le stagiaire puisse suivre l'action de formation définie à l'article 2 du présent contrat, il est précisé que le stagiaire doit disposer **du certificat de réalisation du bloc1.**

Délai d'accès : le dossier précontractuel doit être retourné complété, daté et signé au moins 4 semaines avant le début du 1er cours de formation, avec la lettre de motivation

OBJECTIFS

A l'issue du Bloc 2, le stagiaire sera capable de pratiquer une séance de Shiatsu adaptée au "receveur" et de faire preuve de prudence, de sérieux, de respect et de confidentialité vis-à-vis de celui-ci (déontologie).

Il sera en capacité de :

- Savoir effectuer un shiatsu adapté à l'anatomie du client (positions de travail adaptées aux besoins de la personne)
- Savoir trouver les zones de déséquilibre énergétique et les points de tension et agir pour maintenir l'homéostasie du corps du client
- En fin de séance savoir recueillir le ressenti du client, prendre en compte ses interrogations et si nécessaire l'orienter vers un professionnel de santé ou autre
- Savoir assurer le suivi du client

DELAI DE RETRACTATION

Il est rappelé que, dans un délai de quatorze jours calendaires à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception adressée à l'organisme de formation.

DUREE DE L'ACTION DE FORMATION :

Il est convenu entre les parties que l'action de formation du **BLOC2 – Réaliser une séance de Shiatsu** se déroulera sur **2 années, 42 jours et 336 heures** de face à face pédagogique, qui démarrera le **1^{er} septembre 2025** et se finira le **30 juin 2027**

LIEUX DE FORMATION

Bliss Yoga Home

190 rue Marcelle Isoard, Bâtiment A
13090 Aix en Provence

Hôpital Nord (consultations publiques)

Pavillon Méditerranée mère- enfant (espace OASIS)
Chemin des Bourrely – 13015 Marseille

CONTENU DE L'ACTION

L'accent est mis en permanence sur la mise en pratique des principes de l'énergétique orientale, la fluidité des mouvements, l'écoute et les ressentis. Marie-Hélène assure un suivi personnalisé en dehors des cours (mails et téléphone).

Contenu des cours collectifs du Bloc 2

L'accent est mis en permanence sur l'apprentissage pratique des principes du Shiatsu et de l'énergétique orientale, la fluidité des mouvements, l'écoute et les ressentis. Marie-Hélène assure le suivi personnalisé de la rédaction des comptes rendus de cas pratiques, des exposés...

Énergétique orientale Fonctions énergétiques des organes et viscères et des méridiens selon les principes de l'Énergétique Orientale

Les dynamiques du Yin et du Yang et des 5 mouvements/éléments

Les 8 principes du Yin et du Yang

Les Trois Foyers et la fabrication des énergies

Les fonctions énergétiques des merveilleux vaisseaux et des points principaux de : Vaisseau Conception, Vaisseau Gouverneur et Chong et Dae mai (Fonctions, Symptômes spécifiques, Points Maîtres...)

Les points Luo (Horloge circadienne et les Midi Minuit)

Présentation des comptes rendus des cas pratiques des stagiaires

Pratique du Shiatsu

La pratique du toucher du Hara et les zones d'évaluation

Modes d'observation et méthodes d'évaluation (Hara, Kyo et Jitsu, Qualité des méridiens, Points Yu et Mu Ketsu ou points spécifiques, Questionnaire...)

L'approche du Zen Shiatsu de Masunaga, les extensions des méridiens et la philosophie de Masunaga des Kyo et Jitsu

Étirements des méridiens et mobilisations

Utilisation des avant-bras, des coudes et genoux

Positions en Décubitus Dorsal, Ventral, Latéral et position assise

Un travail personnel de mise en pratique en dehors des heures de cours des blocs 1 et 2 est nécessaire.

L'organisme de formation a des conventions de partenariat avec l'Hôpital Nord (Oasis et Parenthèse), l'Hôpital d'Aubagne et le centre social à La Fenêtre Avignon permettant aux stagiaires à partir de la 2^{ème} année (avec l'accord de l'enseignante) d'aller pratiquer en dehors des cours dans des conditions proches d'une pratique professionnelle.

EFFECTIFS DANS LE CADRE DE L'ACTION DE FORMATION

12 stagiaires au maximum

MODALITES DE DEROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Il est convenu que l'action de formation débutera par une présentation du formateur et de chacun des stagiaires afin de permettre une adaptation optimale du processus pédagogique qui doit être assuré par le formateur.

L'action de formation se déroulera ensuite dans le respect du programme de formation qui aura été préalablement remis au stagiaire, et ce, suivant une alternance d'exposés théoriques et pratiques.

L'action de formation se déroulera en conformité avec le savoir-faire de l'organisme de formation afin que les stagiaires puissent régulièrement intervenir au cours du stage pour poser des questions et faciliter le transfert de connaissances dans le cadre du processus pédagogique préalablement défini dans le cadre de l'élaboration du stage.

Le formateur veillera à permettre aux stagiaires de disposer régulièrement de la possibilité de s'exprimer et d'échanger avec le formateur et, éventuellement, de confronter sa compréhension des concepts avec les autres stagiaires.

Le formateur appliquera la méthode d'enseignement suivante : démonstration et explication des séquences sur un stagiaire modèle, différentes qualités de toucher, pratiques des stagiaires en binôme supervisées par l'enseignante, Jeux de rôles, Examens blancs, Consultations publiques (Dispensaires) à l'Hôpital Nord sur des jours de semaine (convention de partenariat)

Le formateur remettra un support pédagogique à chaque début de bloc qui permettra à chaque stagiaire de suivre le déroulement de l'action de formation, chapitre par chapitre, et ainsi accéder aux connaissances constituant les objectifs inhérents à ladite action de formation. Le stagiaire aura également accès à l'espace élèves intégrant des photos, des vidéos, des documents théoriques complémentaires et des exposés d'élèves.

Du matériel sera fourni par le centre de formation : tapis futons, coussins et zafu, couvertures, planches des méridiens, parties de squelette.

Une feuille d'émargement sera signée par chacun des stagiaires aux fins d'attester de l'exécution de l'action de formation.

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET SANCTION DE LA FORMATION

1/ Déroulement des évaluations

Le stagiaire passe :

- deux évaluations théoriques écrites au cours du bloc 2
- une évaluation pratique en fin de 2ème année
- une évaluation pratique (examen blanc) en fin de 3ème année.

Il peut être demandé au stagiaire d'approfondir sa pratique personnelle, de répéter un niveau ou une partie de celui-ci.

2/ Sanction finale : Examen final en vue de l'obtention de l'Attestation d'Aptitude Professionnelle de Shiatsu

Au terme de son cursus, le candidat doit être capable de pratiquer une séance de Shiatsu, adaptée au receveur, et faire preuve d'un comportement fait de prudence, de sérieux, de respect et de confidentialité vis-à-vis de celui-ci.

- Conditions pour se présenter à l'examen :

- Avoir suivi les 480h des Bloc1 et Bloc 2
- Avoir reçu 8 Séances de Shiatsu reçues par des professionnels dont l'enseignant

Il importe de faire l'expérience personnelle du shiatsu. Il est impératif de recevoir trois séances individuelles par an, et fortement recommandé d'en recevoir au moins une par an avec l'enseignante, Marie-Hélène Reynaud Joanny

- Avoir fourni au moins 200 heures de travail personnel de pratique hors organisme de formation
- Avoir rédigé, les comptes rendus des 30 séances de cas pratiques, supervisés et validés par l'enseignant (10 personnes vues 3 fois ou 5 personnes vues 6 fois)

- Modalités pour se présenter à l'examen :

- Être majeur à la date de l'examen final
- Avoir le PSC1 (Premiers Secours/ validité de 5 ans)
- Avoir validé le cursus anatomie/ physiologie : Plateforme de formation à distance (FOAD) : <http://syndicat-shiatsu-formation.fr>

Certains diplômes ou activités professionnelles dispensent de l'obtention de ce cursus (liste exhaustive des dispenses consultable auprès de Marie Hélène Reynaud Joanny). Une copie du diplôme devra être fournie.

- Avoir le bulletin N°3 du casier judiciaire de moins de 3 mois à la date de l'examen
- Régler les frais d'inscription de l'examen (70€ net de taxes)

- Déroulement de l'épreuve pratique :

- entretien avec le receveur et analyse des besoins
- séance pratique
- bilan

Le lieu de passage de l'examen

Les candidats au certificat seront convoqués dans un lieu communiqué en temps utile aux candidats.

- Examen de rattrapage

En cas d'échec, sur décision du jury, il pourra être demandé au stagiaire qui n'aurait pas satisfait à l'épreuve pratique de passer un examen de rattrapage et/ou de suivre des modules de perfectionnement, tels que des cours collectifs ou des cours tutoriaux.

Après obtention de l'Attestation d'Aptitude Professionnelle de Shiatsu, la personne pourra être amenée à faire partie de jurys d'examens.

DIPLOMES, TITRES OU REFERENCES DES PERSONNES CHARGEES DE LA FORMATION PREVUE PAR LE CONTRAT

L'action de formation professionnelle définie à l'article 2 du présent contrat sera dispensée par :
Une personne disposant des références, titres et diplômes suivants : Spécialiste en Shiatsu

PRIX DE LA FORMATION

Le prix de l'action de formation professionnelle est fixé à :

INTITULE	NOMBRE D'HEURES	MONTANT
BLOC 2	336 h sur 42 jours	4 870 € net de taxes

Le tarif indiqué comprend :

- les heures de cours collectifs avec l'enseignante
- le suivi personnalisé, hors cours collectifs, sous forme d'échanges individuels
- l'accès à l'espace élèves photos et vidéos
- les supports pédagogiques papier remis le 1^{er} jour de la formation
- les invitations à des journées événementielles

Ne sont pas compris dans ce tarif le PSC1 (1er secours), le cursus anatomie/ physiologie (IFSDA/SPS), les séances à recevoir des Praticiens en Shiatsu, le suivi des comptes rendus des cas pratiques après le cursus de 3 ans, les frais d'examen.

REGLEMENT DE LA FORMATION

Il est précisé qu'aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L.6363 – 5 du code du Travail et rattaché à l'article 3 du présent dossier précontractuel.

INTITULE	MONTANT		Encaissement du chèque par OF
BLOC 2	370 € net de taxes	Chèque à joindre au contrat	Dans la semaine suivant le 1 ^{er} jour de formation

Le reste de la formation sera réglé au fur-et-à-mesure de la progression de la formation :
(cocher la case correspondante dans le tableau ci-dessous)

NOM	Montant total restant à régler	<input type="checkbox"/> Montant à régler au plus tard le 10 de chaque mois Si virement	<input type="checkbox"/> Montant à régler par chèque en 5 fois	<input type="checkbox"/> Montant à régler par chèque en 10 fois
BLOC 2	4 500 € net de taxes	250 €/mois sur 9 mois consécutifs d'octobre 25 à juin 26 et 250 €/mois sur 9 mois consécutifs d'octobre 26 à juin 27	900€ en déc. 25 et avril 26 900€ en sept 26, janv. 27 et mai 27	450€ en déc. 25, fév. 26, avril 26, juin 26, août 26, oct. 26, déc. 26, fév. 27, avril 27, juin 27

Les prix des prestations sont indiqués en euros net de taxe. En vertu de l'article 261-4-4°-a, 5° alinéa du C.G.I, l'organisme de formation est exonéré de TVA

- Chèques : doivent être libellés à l'ordre de : **MH Reynaud Joanny**
- virement - L'IBAN est le suivant : **FR76 1131 5000 0108 0007 4035 796 (Caisse d'Épargne / BIC : CEPFRPP131)**

INEXECUTION TOTALE OU PARTIELLE DE L'ACTION DE FORMATION

Conformément à l'article L.6353 – 7 du code du Travail, il est rappelé que si, par suite de cas de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation jusqu'à son terme, il peut rompre le présent contrat de façon anticipée. Dans ce cas, seules les prestations de formation effectivement dispensées sont payées à l'organisme de formation à due proportion de leur valeur prévue par le contrat.

Les parties au présent contrat rappellent également que, en application de l'article L.6354 – 1 du code du Travail, toute inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation entraîne l'obligation pour l'organisme prestataire de rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Prenant acte de l'obligation légale précitée, les parties conviennent de ce que toute inexécution totale ou partielle de l'action de formation imputable au stagiaire (notamment l'absence du stagiaire quels que soient les motifs à l'origine de cette absence, à l'exception du cas de force majeure dûment reconnu) entraînera l'obligation pour ce dernier de verser à l'organisme de formation

une pénalité contractuelle correspondant à 10 % du prix de la formation initialement prévue et non exécutée, et ce, aux fins de réparer notamment le préjudice économique subi par l'organisme de formation ; cette indemnité contractuelle fera l'objet d'une facture distincte de celle qui portera sur l'action de formation et ne pourra, en aucune façon, être considérée comme une dépense de formation professionnelle pouvant être prise en charge au titre de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

Réciproquement, toute inexécution totale ou partielle de l'action de formation imputable à l'organisme de formation entraînera l'obligation pour ce dernier de verser au stagiaire une pénalité contractuelle correspondant à 10 % du prix de la formation initialement prévue et non exécutée.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'organisme de formation tient à rappeler au stagiaire que l'exécution du présent contrat rend nécessaire la collecte et le traitement de données à caractère personnel le concernant, et ce, afin de respecter les finalités suivantes :

- Permettre à l'organisme de formation de satisfaire à ses obligations de justification de la réalité des actions de formation dispensées, telles que précisées aux articles L.6362 – 6 et suivants du code du Travail, et plus spécifiquement l'établissement de feuille d'émargement,
- Permettre le suivi technique, administratif et pédagogique du stagiaire dans le cadre de la réalisation de la formation, objet des présentes,
- Permettre l'exécution des obligations financière découlant du présent contrat,

L'organisme de formation tient à rappeler que le défaut de fourniture de ces données personnelles empêcherait la réalisation des objectifs ci avant rappelés, et que la collecte de telles données conditionne plus généralement la conclusion et l'exécution du présent contrat.

Les coordonnées du responsable de ce traitement sont les suivantes Reynaud Joanny Marie-Hélène - 8, rue Berlioz 13006 Marseille

Les données à caractère personnel du stagiaire seront adressées aux formateurs ou (prestataires de formation) intervenant au sein de l'organisme de formation, aux organismes financeurs le cas échéant, et aux autorités de contrôle, dûment habilités par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, ainsi qu'au SPS.

En application de l'article 13 du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, le stagiaire est informé de ce qu'il dispose du droit de demander au responsable du traitement, l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit de la portabilité des données.

Ces données seront conservées pendant toute la durée d'exécution du présent contrat, ainsi que, le cas échéant, pour la durée de sa prolongation éventuelle. Afin de permettre un suivi statistique, et préserver les intérêts de l'organisme de formation du point de vue de l'engagement de sa responsabilité civile, elles seront également conservées pendant une durée de 5 ans à compter du terme du présent contrat, correspondant au délai de prescription de droit commun. Cette durée pourra être prolongée le cas échéant, en cas de survenance d'évènements qui pourraient interrompre, ou suspendre ce délai de prescription.

Pendant cette durée, ces données feront l'objet d'un archivage, préalable à leur suppression définitive.

Le stagiaire est également informé de ce qu'il dispose du droit de saisir une autorité de contrôle afin d'introduire, le cas échéant, une réclamation, en saisissant plus spécifiquement la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL)

NOM D'USAGE		
NOM DE NAISSANCE		
PRENOMS		
ADRESSE PERSONNELLE	N° :	RUE :
BÂT,ESC :	CP :	VILLE :
DATE NAISSANCE :	/.....	/.....
NATIONALITÉ :		LIEU NAISSANCE :
N° DE TELEPHONE/MOBILE :		
ADRESSE-MAIL :		

Après avoir pris connaissance du document précontractuel version : /.....

Je joins à ce document ma lettre de motivation et attends votre mail pour la date et heure de l'entretien obligatoire.

Si je suis retenu(e), je vous demande de m'envoyer un contrat pour :

INTITULE	NOMBRE D'HEURES	MONTANT
BLOC 2	336 h sur 42 jours	4 870 € net de taxes

Je m'engage à régler la formation de la façon suivante
5 du code du Travail et rappelé à l'article 3 du présent dossier précontractuel.

INTITULE	MONTANT		Encaissement du chèque par OF
BLOC 2	370 € net de taxes	Chèque à joindre au contrat	Dans la semaine suivant le 1 ^{er} jour de formation

Le reste de la formation sera réglé au fur-et-à-mesure de la progression de la formation :
(cocher la case correspondante dans le tableau ci-dessous)

NOM	Montant total restant à régler	<input type="checkbox"/> Montant à régler au plus tard le 10 de chaque mois Si virement	<input type="checkbox"/> Montant à régler par chèque en 5 fois	<input type="checkbox"/> Montant à régler par chèque en 10 fois
BLOC 2	4 500 € net de taxes	250 € sur 9 mois consécutifs d'octobre 25 à juin 26 et d'octobre 26 à juin 27	900€ en déc. 25 et avril 26 puis sept 26, janv. 27 et mai 27	450€ en déc. 25, fév. 26, avril 26, juin 26, août 26, oct. 26, déc. 26, fév. 27, avril 27, juin 27

Fait à
Le

Paraphe du demandeur sur chacune des pages du dossier précontractuel

NOM
PRÉNOM
Signature

